



Renvoi des prud hommes à cause d'un changement d'avocat

Par **steqka26**, le **12/09/2008** à **13:00**

Nous devons passer au prud homme lundi prochain. Notre affaire a déjà eu 2 renvoi. Hier notre avocat nous a signalé que la société que nous attaquons a changé d'avocat. Il va donc y avoir une demande de renvoi de leur part. Notre avocat nous dit qu'il ne peut pas refuser ce renvoi. Est ce vrai ??????????

Aidez nous svp

Par **jeetendra**, le **12/09/2008** à **18:45**

bonsoir, oui votre avocat à raison à cause du principe du contradictoire ou des droits de la défense, cordialement